Compte rendu du CD du 22 décembre 2011
Objet les sélections : limitations des places et modalités

Étaient présents au téléphone: Christelle, Gilles, Jean-Luc, Marc, Pierre et Pierrick.
Excusés : Martine et Laurent.
Les votes des 10 membres ont eu lieu par mail après la réunion.

Début de séance à 20h.
Nous avons inauguré une nouvelle formule de réunion par téléphone. Elle a permis à tous les présents de s'exprimer sur la question des sélections. Jean-Luc Michon en charge du dossier nous a donné les informations pour bien comprendre les enjeux des sélections.

Voici un résumé de la discussion:

1. les limitations:

Il existe 2 niveaux de limitations :

1. ILCA : alloue des places en 2 temps : une allocation principale par pays, puis un 2ème tour s'il reste des places non attribuées. Objectif de l'ILCA jouer sur l'ouverture pour montrer le dynamisme de la série par une masse de coureurs et de pays mais aussi tirer le max de bénéfices financiers sur la régate.
2. FFV-AFL : entente avec les entraîneurs pour l'octroi de places réservées pour l'équipe de France et pour limiter l'accès à des coureurs qui n'auraient pas le niveau. En échange de quoi, les entraîneurs prennent charge le suivi de tous les français. Cette entente n'existe que sur les régates séniors standard homme et sénior radial femme qui concernent essentiellement le haut niveau. Cette entente est à confirmer.

La question de la limitation pose un problème idéologique (limite or not !!) mais aussi un problème d'organisation sur place (prise en charge des coureurs en dehors des attributions FFV).
Elle est encore un moyen de créer une unité dans la délégation française à partir d'une certaine homogénéité de niveau. L'objectif est que les coureurs français soient ensembles et non séparés en plusieurs groupes. Elle permet enfin de créer une véritable sélection des coureurs et donc un enjeu réel contrairement aux autres compétitions où la plupart du temps les coureurs qui demandent à participer sont pris sans véritable combat pour obtenir leur qualification.

La limitation est surtout un problème pour le circuit de sélection olympique et concerne un très faible nombre de coureurs qui n'appartiennent pas aux pôles.

Pour les autres compétitions, les sélections n'ont pas posé de véritables problèmes jusqu'à présent.
La capacité d'allocation est suffisamment importante pour satisfaire les demandes.

Proposition de vote:

1. pas de limitation pour l'AFL : règle générale « open » avec le risque d'isolement de certains coureurs. **6 voix (JCL, CM, MA, CA, GG, PR)**
2. Limitation supplémentaire AFL aux seules régates haut niveau (Sénior H et F) pour maintenir un niveau homogène et prise en charge des coureurs de la délégation (Equipe de France + qq coureurs) **4 voix (JLM, PA, LB, MR)**
3. limitation supplémentaire à toutes les grandes régates pour créer un vrai enjeu de sélection.

2. les modalités de sélections

Difficile de proposer des règles car il faut s'adapter au calendrier des régates chaque année.
Opter pour le CNC comme mode de sélection pose des problèmes pour ceux qui changent de série en cours d'année mais aussi pour certains coureurs au niveau géographique. Ce n'est pas équitable.
Le choix de régates peut poser des problèmes également notamment pour certains jeunes qui ne se déplacent pas sur des lieux éloignés.
Difficulté pour les coureurs de haut niveau de participer à toutes les régates du CNC car certaines se déroulent en même temps que des régates du circuit olympique.

Proposition d'offrir plusieurs chemins possibles pour chaque sélection.

Vote sr les modalités:

1. priorité à une (ou 2) régate (s) et le CNC s'il reste des places à attribuer

4 voix (LB, MR, MA, PA)

2. panachage (en tiroir) entre régates et CNC

3 voix (JCL, GG, CM)

3. régates seules, le CNC en secours si annulation des régates.

   1 voix (JLM)

N'ont pas pris part au vote PR et CA.

Pierre propose de créer une commission de 4 à 5 personnes pour construire les modalités. En dehors du circuit olympique, les sélections offrent peu de problèmes. Comme Jean-Luc le fait depuis bien longtemps, il nous propose chaque année un texte à amender. Celui-ci est porté à la connaissance des coureurs dans l'agenda et sur le site. Une commission particulière sur ce point ne me paraît pas une obligation. S'il fallait traiter d'un cas particulier qui poserait problème pour une des sélections, nous pourrions convoquer le CD. La décision aurait alors une légitimité collective. Ne nous créons pas des obligations là où il ne semble pas y avoir vraiment de difficultés.

La réflexion sur les modalités a conduit à une réflexion connexe:
La valorisation du CNC :
L'idée de déplacer l'arrêt du CNC au 31 août avec remise des prix en novembre pendant l'AG est à étudier sérieusement. Peut-on le faire dès cette année ? Attendons-nous de le soumettre au vote à la prochaine AG ? Si on opte pour le faire dès cette année, on va se retrouver à faire 2 remises des prix une en avril et l'autre en novembre (sur 6 mois mais avec 3 nationales et 2 IL). Soit on attend l'année prochaine.

Prochaine réunion de bureau le 12 janvier 2012 à 20h.
Fin de séance à 21h20.

Christelle Marsault